



FSU Dordogne
26 rue Bodin
24016 Périgueux Cedex

CHS-CTSD du 4 Juillet 2012

Déclaration liminaire

Ce nouveau Comité Hygiène et Sécurité est un peu particulier. En effet, 30 ans après la mise en place des CHS-CT dans le privé, celui-ci inclut enfin les conditions de travail.

La FSU regrette fortement une mise en place trop tardive dans l'année scolaire de ce CHS-CTSD et dénonce également les mauvaises conditions de réunion de ce CHS-CTSD : convocation tardive sous couvert de l'IEC ou du chef d'établissement alors que celle-ci aurait dû être envoyée aux intéressés, documents préparatoires succincts, ... La FSU demande d'ailleurs l'inscription de ces remarques sur le PV de séance du CHS-CT.

Les représentants FSU au sein de ce CHS-CTSD, en relation avec les membres du CHS-CTA et du CHS-CTM, souhaitent que le CHS-CTSD soit l'espace d'un véritable travail de diagnostic et de recensement des problèmes dans les divers secteurs d'activités de l'Éducation Nationale qui conduise à de réelles avancées pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de l'Éducation Nationale. Les représentants FSU seront très vigilants à ce qu'il y ait bien une prise en compte des besoins tant au niveau départemental qu'académique. Nous ne pourrions nous satisfaire d'un cadrage académique qui viserait à éloigner le second degré du niveau départemental et le premier degré du niveau académique.

Nous veillerons à ce que les moyens nécessaires au travail des représentants syndicaux, membres de ce CHS-CTSD, soient alloués : moyens matériels (local avec moyens informatiques et téléphone afin de pouvoir être contactés par les personnels qui le souhaitent et afin de pouvoir se réunir), moyens horaires (heures de décharge), moyens logistiques (programmation et facilitation des visites des établissements), ... La FSU veillera également à ce que les conditions d'exercice de la fonction de secrétaire départemental, fonction importante au sein du CHS-CTSD, permettent un rôle fonctionnel auprès des services de la direction académique et des personnels.

Au-delà de ces considérations techniques, les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail se sont dégradées ces dernières années en Dordogne : conséquences néfastes de la RGPP, dialogue avec la hiérarchie difficile, tendu et parfois violent, traduisant ainsi les malaises dus à des réformes incohérentes et inadaptées aux conditions de travail, nombreuses suppressions de postes, disparition des RASED, stress au travail, troubles musculo-squelettiques, absence de médecine du travail... Le bilan social de l'Éducation Nationale dans notre département est catastrophique. La gestion du dossier des contrats d'EVS administratifs, tant au niveau départemental qu'au niveau national, a montré l'incapacité de l'administration préfectorale et académique à prendre la réelle mesure de la précarité des personnels, à dialoguer avec les syndicats, et plus

encore, c'est le mépris affiché à ces personnels précaires de plus en plus nombreux au sein de l'éducation nationale qui est le plus révélateur de ce « management » à la France Telecom qui est mis en place. La FSU sera vigilante sur le traitement prioritaire de ces problèmes dont les conséquences sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont désastreuses sur le plan humain et social.

La dégradation des conditions de travail et de santé des acteurs de l'Éducation Nationale naît des challenges et des contradictions des réformes successives. Par exemple, l'aspiration à faire réussir les élèves et à améliorer la qualité de l'enseignement public, avec de moins en moins de moyens, est difficile, voire impossible à atteindre. De plus, les diverses injonctions ministérielles, les réformes non concertées et agressives malmènent les identités professionnelles et dénaturent le métier. Derrière ces challenges affichés, se cachent surtout des restrictions budgétaires sans précédent. Et enfin, par-dessus tout cela, s'ajoutent la RGPP qui détériore un peu plus encore les conditions de travail et la dégradation de la considération et de la reconnaissance des personnels de l'Éducation Nationale dans la société mais malheureusement aussi dans sa hiérarchie, notable déjà par les salaires insuffisants des personnels au regard de leurs qualifications.

Il y a donc lieu de rappeler que **l'État employeur est bien le responsable de la santé et de la sécurité de ses agents**. L'État est responsable de sa politique générale mais est responsable aussi de son peu d'empressement à appliquer le droit, à recruter les médecins de prévention, à investir dans les instances de santé et de sécurité. Pressé d'appliquer les nouvelles techniques de la gestion des ressources humaines, l'État a oublié de s'intéresser à la santé au travail qui est de sa responsabilité.

La mise en place des CHS-CT doit permettre une véritable prise de conscience des enjeux de la santé au travail et déboucher sur des mesures concrètes.

Les représentants FSU au CHS-CT :

Nicolas Izorche, Teddy Guitton, Michèle Guyon, Jean-Luc Massias, Béatrice Nardin, Abderafik Babahani, Ginette Buffenie, Gilles Forget, Alain Chabrilangeas et Sabine Loubiat-Fouchier.